



Indemnisation préjudice moral

Par **berrod**, le **25/11/2010 à 12:47**

Bonjour, le 18 mai 2005 je suis victime ainsi que ma mère d'un accident de voiture: Ma voiture était garée sur un stationnement quand une autre voiture est venue s'encaster dans la mienne. J'étais dans mon véhicule frein à main et avec port de la ceinture. Ma mère qui elle était sur le trottoir prête à monter dans la voiture s'est fait projeter de quelques mètres par la même voiture. Ma mère a eu une plaie au niveau de la cuisse. Pour ma part, les pompiers sont arrivés j'étais inconsciente et m'ont amené à l'hôpital: traumatisme crânien plain à l'arce et à la paupière, hospitalisée 3 jours. La personne qui a causé l'accident n'avait pas bu.
Depuis l'accident (je me souviens de rien, mis à part un bruit de frein) je suis encore choquée, quand j'en parle je commence à pleurer. Si je monte dans une voiture où le conducteur roule assez vite je fais de sursauts d'angoisse, quand j'entends des bruits de frein pareil.
On a le procès lundi 29 nov 2010 au TGI de Bobigny.
Ma question sachant que je me suis portée partie civile est: quelle somme puis je demander pour préjudice moral?
merci.
Cordialement
Melle BERROD Mélanie

Par **mimi493**, le **25/11/2010 à 14:53**

C'est un peu tard pour commencer à s'en inquiéter. Vous auriez du prendre un avocat, voir avec lui les indemnités à demander, les justificatifs à apporter (attestation médicale de votre psychiatre par exemple)

Par **chaber**, le **25/11/2010 à 16:07**

Bonjour
Votre mère et vous avez vous été indemnisées par l'assureur selon la loi
Badinter?
Si oui et s'il y a aggravation dans les 10 ans il faut apporter des certificats médicaux pour provoquer une expertise médicale